

**Programme de la**

**journée du 31 mai 2007 :**

<p align="center"><b>DES ÉCHANGES INTERACTIFS D'EXPÉRIENCES AVEC :</b></p> <p>des universitaires, avocats, juristes, associations, syndicalistes membres d'institutions, de la sphère maritime nationale, européenne et internationale, ils répondront aux questions que vous vous posez sur les thèmes de ces deux journées.</p> <p><b>Patrick CHAUMETTE</b> – professeur de Droit social des Gens de mer à l'Université de Nantes.</p> <p><b>Angel LLORENTE</b>, président de la FAAM (Fédération des Associations d'Accueil de Marins).</p> <p><b>Alain COUDRAY</b> président d'honneur de la FAAM et administrateur général des Affaires maritimes.</p> <p><b>James SMITH</b>, représentant de l'Observatoire à Marseille, consultant d'organisations internationales, fondateur du Programme Mer du CCFD, ancien salarié de l'Union Maritime CFDT et ancien coordinateur pour la France d'ITF.</p> <p><b>Joël JOUAULT</b>, secrétaire national Union Fédérale maritime CFDT.</p> <p><b>Charles NARELLI</b>, secrétaire fédéral du syndicat des officiers de la Marine Marchande UGICT / CGT du Havre.</p> <p><b>Marie MARIN</b>, doctorante du Centre de Droit Maritime et Océanique (CDMO) à l'université de Nantes.</p> <p><b>Alexandre CHARBONNEAU</b> doctorant en Droit et Changement social à l'université de Nantes.</p> <p><b>Gwenaële PROUTIERE MAULION</b>, maître de conférences de droit privé, directrice du CDMO, Université de Nantes.</p>	<p align="center"><b>QUELS CHANGEMENTS A L'ŒUVRE ?</b></p> <p><b>Matinée : L'Observatoire, élément d'un réseau. Quels changements depuis 1998 ?</b></p> <p align="right"><b>Après-midi : Les nouvelles conventions du travail maritime.</b></p>	
	<p><b>8 h<sup>30</sup> / 9 heures<sup>0</sup> : ACCUEIL DES PARTICIPANTS</b></p>	<p><b>14 h<sup>15</sup> / 16 heures :</b> <b>1. La convention du travail maritime de 2006 – évaluation et appropriation par les acteurs.</b></p>
	<p><b>9 heures<sup>0</sup> / 9 h 15<sup>0</sup></b> Présentation de la journée par <b>Patrick Chaumette</b>.</p>	<p>Contenu de la Convention : quelles innovations, quelles procédures ? par <b>Marie Marin, Alexandre Charbonneau</b>.</p>
	<p><b>9 h 15<sup>0</sup> / 12 h 15 :</b> <b>Origines de l'Observatoire, fonctionnement en réseau, les complémentarités, inventaire des attentes de part et d'autre ; évolution des faits et turn over des bénévoles : impacts sur les attentes.</b></p>	<p>Apprentissage, formation, pédagogie et échanges avec <b>Patrick Chaumette</b>.</p>
	<p align="center"><b>16 heures<sup>0</sup> / 16 h<sup>15</sup> : PAUSE</b></p>	
	<p><b>10 h<sup>45</sup> / 11 heures :</b> PAUSE</p>	<p><b>16 h<sup>15</sup> / 17 h<sup>15</sup> :</b> <b>2. L'adoption de la nouvelle norme sur la pêche en juin 2007</b></p>
	<p><b>12 h<sup>15</sup> / 14 h<sup>15</sup> : DÉJEUNER</b></p>	<p>La nouvelle convention internationale : contenu, évaluation, ... (<i>intitulé à confirmer</i>) par Gwenaële <b>Proutière-Maulion</b></p>
	<p><b>17 h<sup>15</sup> / 17<sup>30</sup></b> Synthèse et conclusion par <b>Patrick Chaumette</b></p>	

Lieu des « Journées d'Etudes de l'Observatoire des Droits des Marins » : Maison des Sciences de l'Homme, 21 boulevard Gaston Doumergue à NANTES, tramway ligne n°2 arrêt Vincent Gâche, salle de conférence au 1<sup>er</sup> étage.

Renseignements : Véronique AUBERT bureau 508, 5<sup>ème</sup> étage, sauf le lundi, ou [v.aubert@obs-droits-marins.fr](mailto:v.aubert@obs-droits-marins.fr) ou 02 40 20 13 38 ou, <http://www.obs-droits-marins.fr>

**Programme de la  
journée du 1er juin 2007**

<p><b>Matinée : Le signalement des incidents sociaux majeurs concernant un individu ou l'équipage d'un navire en escale dans un port.</b></p> <p><b>Anny MORANDY</b> bénévole à l'association « Les amis des marins » à Sète, membre du réseau FAAM.</p> <p><b>Louis HUG</b> vice-président de la FAAM et ancien président de l' « Association marseillaise des amis des marins » à Marseille, membre du réseau FAAM.</p> <p><b>André LE NAY</b>, représentant régional des officiers du remorquage et délégué syndical de l'UGICT/CGT aux Abeilles de St-Nazaire, ancien bénévole de l'association « Marine accueil Loire » à St-Nazaire, réseau FAAM.</p> <p><b>François CAILLOU</b> coordinateur pour la France d'ITF (International Transport Workers' Federation).</p> <p><b>Domingo GONZALEZ JOYANES</b>, directeur juridique national de l'apostolat de la mer et du Centre des droits du marin, délégué ICMA devant le BIT, avocat – Espagne.</p> <p><b>Après-midi : La prévention et le traitement des incidents sociaux</b></p> <p><b>Olga FOTINOPOULOU BASURKO</b>, professeur de Droit du travail et de la Sécurité sociale, faculté de Droit Donostia - San Sebastián – Espagne.</p> <p><b>Geoffroy LAMADE</b>, inspecteur ITF Saint-Nazaire.</p> <p><b>Isabelle CORBIER</b>, avocate en droit maritime au barreau de Paris.</p>	<p><b>LES FAITS SOCIAUX MARITIMES, LEUR RECENSION, LEUR TRAITEMENT.</b></p> <p><b>8 heures<sup>0</sup>/8 h<sup>30</sup><sup>0</sup>: ACCUEIL DES PARTICIPANTS</b></p> <hr/> <p><b>8 h<sup>30</sup><sup>0</sup>/8 h 45<sup>0</sup></b> Présentation de la journée par <b>Patrick Chaumette</b></p> <hr/> <p><b>8 h 45<sup>0</sup>/12 h<sup>15</sup><sup>0</sup>: 1. Quelques cas français ; actions et moyens des associations</b></p> <p>Dans des ports méditerranéens: à Sète ; le « Florenz » et l'« Edoil », présentation et comparaison par <b>Anny Morandy</b> et à Marseille, le « Hassel » par <b>Louis Hug</b>.</p> <p>Dans un port de l'atlantique : Saint-Nazaire, le « Koporye » (07/96-06/97) par <b>André Le Nay</b> (<i>sous réserve disponibilité</i>).</p> <hr/> <p><b>10 h<sup>15</sup><sup>0</sup>/10 h 30: PAUSE</b></p> <hr/> <p><b>2. Des outils.</b></p> <p>Le « Core system » un outil international syndical de travail, présentation, évolution, exemples de cas traités par <b>François Caillou</b>.</p> <hr/> <p>La fiche incidents sociaux : un outil français proposé par l'Observatoire pour différents acteurs par <b>Alexandre Charbonneau</b>.</p>	<p>Un protocole espagnol : comment agir en cas d'abandon de navire, en prévention en rapport avec la Convention de février 2006 alternativement avec la convention 155 par <b>Domingo Gonzalez-Joyanes</b>.</p> <hr/> <p><b>12 h<sup>15</sup><sup>0</sup> /14 h<sup>15</sup><sup>0</sup> : DÉJEUNER</b></p> <hr/> <p><b>14 h<sup>15</sup><sup>0</sup> /17 heures</b></p> <p>Qu'est-ce que le paiement du salaire dans la convention du travail maritime, règles de paiement, impayé et situation irrégulière, définition de l'abandon des marins retenue par l'OMI ? par <b>Olga Fotinopoulou-Basurko</b>.</p> <hr/> <p>Des abandons aux incidents sociaux, non-paiement des salaires et autres problèmes : le quotidien des inspecteurs et bénévoles révélateur des changements, par <b>Geoffroy Lamade</b>, foyers FAAM.</p> <hr/> <p><b>16 heures<sup>0</sup> /16 h<sup>15</sup><sup>0</sup> : PAUSE</b></p> <hr/> <p>Les obligations de l'Etat du pavillon, proposition de directive communautaire, par <b>Isabelle Corbier</b>.</p> <hr/> <p><b>17 h<sup>15</sup><sup>0</sup> /17 h<sup>30</sup><sup>0</sup> :</b> Synthèse et conclusion par <b>Patrick Chaumette</b></p>
---	---	---

Lieu des « Journées d'Etudes de l'Observatoire des Droits des Marins » : Maison des Sciences de l'Homme, 21 boulevard Gaston Doumergue à NANTES, tramway ligne n°2 arrêt Vincent Gâche, salle de conférence au 1<sup>er</sup> étage.

Renseignements : Véronique AUBERT bureau 508, 5<sup>ème</sup> étage, sauf le lundi, ou [v.aubert@obs-droits-marins.fr](mailto:v.aubert@obs-droits-marins.fr) ou 02 40 20 13 38 ou, <http://www.obs-droits-marins.fr>